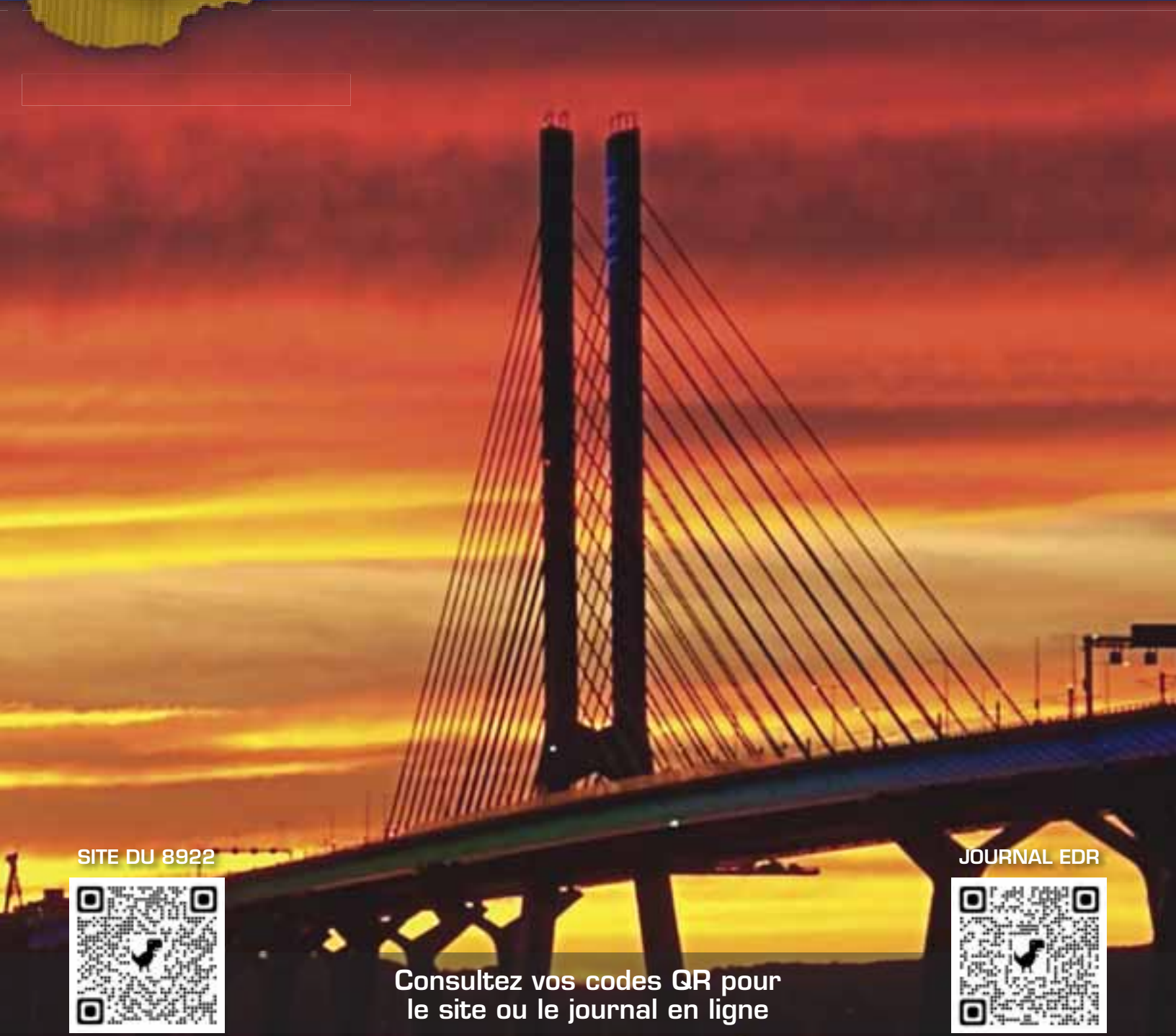




# ENTRE DEUX RONDES

LE BULLETIN DU SYNDICAT DE LA  
SÉCURITÉ PRIVÉE AU QUÉBEC

No 144 • Mars 2024



SITE DU 8922



JOURNAL EDR



Consultez vos codes QR pour  
le site ou le journal en ligne

PHOTOGRAPHIE DU PONT SAMUEL-DE-CHAMPLAIN PRISE PAR ANDRÉ MARCOUX, GARDA

**Notre nouvelle adresse POSTALE : 1535, boul. Hamelin, Trois-Rivières, QC, G8Y 3G7.**

**Nous sommes là pour vous... partout au Québec!**

Notre site internet

<http://uasq8922.org>

Pour écrire au journal

[journal8922@uasq8922.org](mailto:journal8922@uasq8922.org)

# Message du président

Bonne et heureuse année à tous les membres de notre syndicat. Je vous souhaite de la santé et de l'amour pour cette année.

## Neptune

Nos membres qui sont des anciens agents de Neptune commencent à peine à voir la lumière au bout du tunnel. Voilà maintenant plus de 9 mois que l'agence a fait faillite et plusieurs n'ont toujours pas eu les sommes auxquelles ils ont droit avec le programme de protection des salariés (PPS). Après avoir eu l'information du syndicat de faillite Harris & Partners que les dossiers contenant les informations sur les employés avaient été « perdu » chez Neptune, nous avons informé les membres dont nous avons les coordonnées de communiquer avec le syndicat de faillite pour s'assurer d'être sur la liste. Harris & Partners nous ont affirmé avoir envoyé en date du mois de janvier entre 600 et 700 trousseaux pour le programme de protection des salariés afin de permettre aux anciens salariés de Neptune de toucher l'aide du programme pouvant aller jusqu'à 8 278,83\$. Certains membres nous ont confirmé avoir bien reçu les documents et leur demande de prestation a été envoyée. J'invite

ceux qui ne l'ont pas encore fait de contacter Harris & Partners au [neptune@harrispartners.ca](mailto:neptune@harrispartners.ca) ou au **416-241-5322** pour leur donner vos coordonnées. Malheureusement, le service n'est offert qu'en anglais et est situé en Ontario. Également, la Sureté du Québec m'ont informé que l'enquête n'aurait pas de suite à moins qu'un élément criminel soit soulevé de la part du syndicat de faillite. Selon moi, les éléments que j'ai soulevés à la Sureté du Québec devraient faire l'objet de poursuites criminelles. Je trouve inacceptable que les responsables du calvaire qu'a subi nos membres restent impunis.

## Résolutions au congrès des Métallos

D'importantes résolutions ont été adoptées au congrès du syndicat des Métallos en novembre dernier. La mésaventure que nous avons faite subir Neptune nous mène à vouloir faire pression sur les paliers gouvernementaux pour modifier les lois pour éviter qu'une histoire



semblable se reproduise. Une autre résolution portait sur la modification de la loi des décrets. Cette loi mérite d'être mise à jour pour rendre plus rapide le processus qui adopte notre décret et notre salaire.

Merci à tous de participer à VOTRE syndicat et de défendre VOS conditions de travail. C'est dans le nombre que nous tirons notre rapport de force et chaque implication renforce votre syndicat.

**Vincent Boily**  
Président

## Assemblées générales – Mars 2024

### MONTREAL

4 mars à 19h  
5 mars à 9h

Hôtel Plaza Universel  
5000, rue Sherbrooke Est  
Montréal - H1V 1A1  
(Salon Hochelaga)

### SAGUENAY (CHICOUTIMI)

5 mars à 19h  
6 mars à 9h

Hôtel La Saguenéenne  
250, rue Des Saguenéens  
Saguenay - G7H 3A4  
(Salon Alsace)

### QUEBEC

6 mars à 19h  
7 mars à 9h

Hôtel Must  
1345, route de l'Aéroport  
L'Ancienne Lorette - G2G 1G5  
(Salon Bon Genre)

## ORDRE DU JOUR

- 1) Ouverture de l'assemblée
- 2) Lecture de l'ordre du jour
- 3) Appel des officiers
- 4) Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée
- 5) Lecture de la correspondance
- 6) Rapport financier
- 7) Rapport des Syndics
- 8) Rapport du Comité de griefs
- 9) Rapport du Comité de SST
- 10) Rapport du Permanent
- 11) Rapport du Président
- 12) Ajournement

**N.B. Votre carte de membre est obligatoire pour assister aux assemblées générales.**

## Ordre du jour de mise en candidature

- 1) Ouverture de l'assemblée
- 2) Lecture de l'ordre du jour
- 3) Élection des scrutateurs
- 4) Mises en nomination
- 5) Ajournement



Voici la délégation du 8922 qui était présente à l'Assemblée annuelle des Métallos qui s'est tenue en novembre.

## Mot du permanent – Sylvain-Rock Plante

### Du pain sur la planche....

Bonjour et bonne Année 2024 !

Au moment d'écrire ces lignes, je constate encore que plusieurs d'entre vous n'ont pas reçu tous les ajustements salariaux incluant les nouvelles primes et ce, depuis l'adoption du Décret... **Réagissons !!**

Si vous croyez ne pas recevoir toutes ces primes ne vous gênez pas à vérifier avec nous si vous y avez droit... Prenez une bonne décision, appelez-nous, nous saurons vous donner LA bonne information !

2024 doit être une année d'implication, de mobilisation. Celle-ci est une année d'élection (mise en candidature aux assemblées générales de mars), on enchaîne ensuite à la nomination de votre comité de négociation, et oui déjà;

un décret à peine adopté et nous devons entamer le processus du renouvellement de la Convention collective, nous vous solliciterons très bientôt pour toutes vos demandes.

La force du nombre.... Croyons en nous, impliquons-nous et pour passer d'une expression à une autre... le pain sur la planche passera comme une lettre à la poste !!

Salutations

**Sylvain-Rock Plante,**  
Permanent



# Mot du permanent – Jerry McIntyre

Étant fier Métallo depuis plus de 25 ans, j'ai commencé à militer dès mon embauche à l'époque chez Fonderie Générale du Canada qui appartenait à ce moment à la grande famille Noranda. J'ai très vite compris que pour obtenir de bons avantages sociaux et évidemment des salaires décents, l'implication des membres était primordiale. J'ai donc été nommé délégué pour ensuite m'impliquer pendant plusieurs années en santé/sécurité à titre de représentant en prévention, pour ensuite devenir vice-président et par la suite président de ma section locale pour plus de 3 mandats. J'ai maintenant le plaisir d'évoluer au bureau régional de Montréal en tant que représentant permanent, depuis 3 ans. J'ai la chance de représenter quelques groupes d'agents de sécurité autant sous juridiction fédérale que provinciale. Depuis mon arrivée, j'ai participé à quelques tables de négociation et j'apprécie chaque moment passé avec nos agents passionnés, à travers qui j'apprend le métier et que je m'efforce à valoriser.

**Jerry McIntyre,**  
Permanent



## Vous désirez améliorer votre milieu de travail ? Cet article est pour vous !!

La section locale 8922 est présentement à la recherche d'agentes et d'agents qui :

- Désirent contribuer à l'amélioration des conditions de travail;
- Ont un intérêt pour la sécurité sur vos différents sites;
- Veulent éliminer les accidents du travail;
- Désirent participer à la vie syndicale.

Si vous vous reconnaissez ou si cela suscite votre curiosité, vous êtes peut-être la perle rare dont vos collègues et votre syndicat ont besoin !

Pour plus d'information, veuillez me contacter :

**Guy Doré**  
Représentant SST (prévention)

**Enfin un courtier d'assurances qui vous éclaire !**  
Programme d'assurances automobile et habitation de groupe... Et bien plus !



**Finis l'insécurité !**  
Escomptes exclusifs  
pour les agents de sécurité  
et leur famille.\*

\*Sous réserve de qualification. Consultez votre courtier.

Super prix ! Service exceptionnel ! • Facilités de paiement ! (sans frais ni intérêts) Appelez-nous pour obtenir une soumission !

**Comparez et économisez ! 1-888-522-2661**

# Harcèlement psychologique et sexuel au travail

Dans le cadre de votre travail, il peut malheureusement survenir un accident physique. Exemples : chute au sol, altercation physique. Mais, il existe aussi des risques psychosociaux liés au travail qui doivent être pris en charge de la même façon que les autres risques à la santé et à la sécurité, entre autres, le harcèlement psychologique et/ou sexuel.

## Qu'est-ce que le harcèlement psychologique ou sexuel :

On entend par « harcèlement psychologique » une conduite vexatoire se manifestant soit par des comportements, des paroles, des actes ou des gestes répétés, qui sont hostiles ou non désirés, laquelle porte atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique de la personne salariée et qui entraîne, pour celle-ci, un milieu de travail néfaste. Pour plus de précisions, le harcèlement psychologique comprend une telle conduite qui se manifeste par de telles paroles, de tels actes ou de tels gestes, qu'ils soient à caractère sexuel ou non.

*Votre employeur a l'obligation de par la loi de vous fournir un milieu de travail exempt de toute forme d'harcèlement.*

*Il doit, entre autres :*

- *Identifier les risques pouvant mener à du harcèlement en milieu de travail et mettre en place des mesures de prévention et de contrôle;*

- *Mettre en place et rendre disponible à son personnel une politique de prévention de harcèlement psychologique et sexuel;*
- *S'assurer de traiter les plaintes des travailleuses et travailleurs en matière de harcèlement.*

## Que faire si vous croyez être victime de harcèlement psychologique ou sexuel dans le cadre de votre travail :

- *Il faut demander à la personne qui cause la situation de harcèlement de cesser immédiatement son comportement vexatoire.*
- *Aviser rapidement son employeur de la situation et lui demander de prendre les mesures nécessaires pour que la situation se corrige.*
- *Consulter son médecin si vous croyez que votre santé physique ou psychologique a été atteinte.*
- *Contactez votre syndicat qui peut vous assister dans vos démarches.*

Pour plus d'information, veuillez me contacter :

**François Nadeau**

Représentant SST (accidentés du travail)

## Du côté de la Condition féminine

Nous avons soumis deux résolutions à l'assemblée annuelle des Métallos, soit :

- Mise sur pied et recensement des Comités locaux de la condition féminine.
- Négociation de libérations syndicales payées pour les membres des comités syndicaux des groupes en recherche d'équité.

Nous travaillons sur l'activité du 8 mars prochain pour la Journée internationale des droits des

femmes. Nous travaillons aussi sur un plan stratégique long terme pour identifier et préparer nos prochaines activités.

Nous avons reçu à déjeuner les femmes présentes à l'Assemblée annuelle du 24 novembre dernier. Le tirage moitié/moitié a été gagné par Mme Annie Daigneault, représentante syndicale au bureau de Montréal, qui a reçu le montant de 2245 \$. Merci à tous les gens qui ont participé.

Nous avons des objets promotionnels à vendre, les bandanas et napperon coûtent 20 \$ et les bas sont 10 \$. Pour info [vic.gagne0808@gmail.com](mailto:vic.gagne0808@gmail.com) ou [mgiard@metallos9414.org](mailto:mgiard@metallos9414.org). Vous pouvez aussi venir partager de l'info et échanger sur le groupe Facebook de la condition féminine du district 5.

**Le Comité de la condition féminine**

# Faites respecter vos droits !

Hé toi ! Oui, oui... toi qui lit ce journal, et qui peut-être dit que le Syndicat c'est de la m..de ou/et qui ne s'implique pas ? Eh bien moi je suis délégué de site (bénévole) et je m'implique. J'ai aidé deux agents du site où je travaille à forcer l'employeur à fournir des relevés d'emploi pour deux agents qui ont attendu, l'un depuis un mois et l'autre deux semaines. Eh bien, après ma lettre envoyée à l'employeur concernant l'insatisfaction des agents et aussi les règles de Services Canada Emploi-développement qu'un des agents m'avait fait parvenir, le problème a été réglé **le lendemain** à la satisfaction des deux agents.

À une autre occasion, j'ai aidé un autre agent à avoir un remboursement des heures qui lui avaient été enlevées, l'employeur s'obstinait et refusait de voir ses erreurs, cela a pris un certain temps mais à la fin l'agent a eu gain de cause.

Alors, la morale de ces histoires est que si **VOUS** ne faites pas respecter vos droits il n'y a RIEN qui se produit. Ce n'est pas le Syndicat qui doit tout faire, vous devez faire un effort et vous impliquer, non pas seulement lorsque vous-même avez un problème mais bien le plus souvent possible. Lorsqu'il y a un problème il y a une solution quelque part et vous

devez parler avec l'un des représentants du Syndicat et être honnête avec ce représentant si vous voulez que ça se règle.

**La force du groupe c'est bien mieux que seulement quelques-uns;** cela les employeurs le savent, ils ont des rapporteurs et ils utilisent ces renseignements en leur faveur, contre vous !

**Gilles Desrosiers**  
Délégué de site (CCC)  
Région de Québec

## Trop c'est comme pas assez...

Le phénomène n'est pas juste local...

Entre 2000 et 2016, les décès dus à des maladies cardiovasculaires liées aux longues heures de travail ont augmenté de 42 %.

Travailler trop longtemps par semaine c'est mettre en danger sa santé. Une durée hebdomadaire de travail supérieure à 55 heures augmente en effet le risque de décès dus aux maladies cardiaques et aux accidents vasculaires cérébraux, selon une étude de l'**Organisation mondiale de la santé** (OMS) et de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Source : Journal Le Parisien

À quoi reconnaît-on une charge de travail élevée accompagnée de contraintes de temps ?

- Vous êtes épuisé après chaque journée de travail;
- Votre travail exige de vous concentrer intensément durant de longues périodes;
- Votre tâche est souvent interrompue;
- Vous recevez fréquemment des demandes contradictoires;
- Vous manquez de temps pour terminer votre travail;
- Votre travail est mouvementé à tel point que vous ne savez plus où donner de la tête;
- Vous ignorez s'il sera possible d'effectuer le travail prescrit durant les heures normales.

Plusieurs études démontrent qu'une charge de travail élevée, accompagnée d'une faible autonomie, peut entraîner des problèmes cardiovasculaires, musculosquelettiques et psychologiques, ainsi qu'une hausse de l'absentéisme. Cette situation engendre des retombées négatives, autant pour l'employeur que pour la travailleuse et le travailleur.

Source : CSQ Centrale des syndicats du Québec

### Avoir un équilibre de vie personnelle

L'équilibre entre vie professionnelle/vie privée permet de déterminer la priorité de la main-d'œuvre d'une entreprise pour ses activités personnelles et professionnelles. L'équilibre entre vie professionnelle et vie privée est une question opportune étant donné l'augmentation de la technologie utilisée pour mener à bien les activités professionnelles et sa capacité à interrompre la vie privée.

Chaque salarié définit son équilibre idéal entre vie professionnelle et vie privée différemment, en fonction de ses engagements envers la famille, les priorités professionnelles, la santé et les loisirs.

**Luc Thibaudeau**

# Du côté du recrutement

Bonjours à tous, bonne nouvelle !

Les travailleurs de l'agence de sécurité **Logixx Security** de chez Suncor à Montréal, ont été accrédités. Nous souhaitons la bienvenue à ces nouveaux agents dans la grande famille de la Section locale 8922.

Si vous connaissez des agents qui travaillent pour une agence non-syndiquée et qui ont de l'intérêt à le devenir pour pouvoir bénéficier des services offerts, n'hésitez pas à nous contacter, ou à leur transmettre nos coordonnées.

Tout se fait avec confidentialité et professionnalisme.

**Nicole Paradis et Patrick Martin**

*«Vous ne donnez que peu lorsque vous donnez vos biens.  
C'est lorsque vous donnez de vous-même que vous donnez réellement.»*

Khalil Gibran

## Rappel important en cas d'accident du travail

Voici un aide-mémoire simple et important à respecter en cas d'accident du travail :

Déclarer votre accident du travail **la journée même** à votre employeur

Consulter **rapidement** un médecin pour obtenir soins et l'attestation médicale CNESST

Produire votre réclamation du travailleur directement auprès de la CNESST : [MonEspace CNESST pour les travailleuses et travailleurs | Commission des normes de l'équité de la santé et de la sécurité du travail - CNESST \(gouv.qc.ca\)](#)

Transmettre une copie de votre attestation médicale ainsi que de votre réclamation du travailleur à votre employeur

**Aviser votre représentant syndical** qui peut vous assister dans les démarches.

## COMBIEN DE TEMPS

### *ai-je pour déposer un grief*

Selon l'article 8.02 de la convention collective des agents de sécurité, vous avez un **MAXIMUM** de 25 jours pour soumettre un grief. Voici l'article : « Lorsque naît un grief concernant l'application ou l'interprétation de la convention collective, le salarié, seul ou accompagné de son délégué, ou le Syndicat, soumet son grief par écrit, à une des personnes désignées par l'Employeur en vertu de l'article 8.01 b), dans les **vingt-cinq (25) jours civils du fait dont le grief découle ou de sa connaissance dont la preuve incombe au plaignant.** »

La personne que vous rejoindrez au Syndicat aura besoin de votre version des faits, alors préparez quelques notes, ça pourra aider.

- N'ATTENDEZ PAS !
- NE LAISSEZ PAS VOTRE EMPLOYEUR VOUS PROMETTRE VERBALEMENT DES CHOSES : PROTÉGEZ VOS DROITS AU PREMIER JOUR !

**25**  
JOURS  
**max**

**C'EST VOTRE CHOIX !  
PENSEZ-Y**



# Vacances vers le succès



## Avant le départ

- 1- Bien ranger son appartement**  
Je nettoie tout à fond avant mon départ !
- 2- Ne pas prévoir de travailler sur place**  
Résistez à la tentation d'ouvrir vos courriels professionnels et ne soyez rejoignable sur votre ligne personnelle. Ce n'est pas un manque de professionnalisme : c'est NORMAL.
- 3- Prévoir un SAS de décompression avant le départ**  
Prévoir une journée de congé avant vos vacances.
- 4- Bien préparer son départ**  
Tous les billets d'avion, passeports et autres documents essentiels doivent être conservés à la même place et ensemble.

- 5- S'organiser à plusieurs**  
Demander de l'aide (ex: prendre votre courrier)
- 6- Voyager léger**  
Je n'emporte jamais ce qui peut être acheté sur place.

## Sur place

- 7- Imposez votre style de vacances**  
Simplement, n'oubliez à aucun moment qu'il s'agit de vos vacances et que vous devez suivre vos envies.
- 8- Se garder un jour complètement « off »**  
Il est important de prévoir une journée sans activités.

- 9- Faire du sport**  
Que ce soit de la piscine, de la randonnée ou du vélo, profitez de vos vacances pour faire autant de sports que possible.
- 10- Soyez flexibles !**  
C'est souvent dans les instants les moins planifiés qu'arrivent les meilleurs moments et les plus jolies rencontres.

Luc Thibaut

## CHOIX DE VACANCES

Les choix de vacances pour l'été 2024 est du 1<sup>er</sup> au 15 mars 2024, article 14,05 a.

Si par malheur vous n'avez pas fait de choix, vos options sont ce qui restera sur le calendrier, soit ce qui n'aura pas été choisi par vos collègues. Votre employeur doit vous informer de vos choix de vacances.

14.05 a) Les salariés choisiront la date de leurs congés annuels par ordre d'ancienneté. Ils feront connaître leur préférence à l'employeur entre le 1<sup>er</sup> et le 15 mars pour la période d'été. Un salarié a le droit de connaître la date de son congé annuel au moins quatre (4) semaines à l'avance, au plus tard le 30 avril pour la période d'été.

## **VOUS ÊTES DÉMÉNAGÉ ou PRÉVOYEZ LE FAIRE ? N'OUBLIEZ PAS DE FAIRE VOTRE CHANGEMENT D'ADRESSE !**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Téléphone (jour) : (\_\_\_\_\_) \_\_\_\_\_

Téléphone (soir) : (\_\_\_\_\_) \_\_\_\_\_

Cellulaire : (\_\_\_\_\_) \_\_\_\_\_

Adresse courriel (s'il y a lieu) : \_\_\_\_\_

Nouvelle adresse : \_\_\_\_\_

Date du déménagement (si connue) : \_\_\_\_\_

Nom de l'employeur : \_\_\_\_\_

Postez ce formulaire complété à : **UASQ, 1535, boul. Hamelin, Trois-Rivières, Québec G8Y 3G7**



Cette année un autre travailleur a accepté le défi de joindre l'équipe des délégués régionaux de la section locale. En plus d'être agent de sécurité, Francis Madore sera délégué pour la région de Gatineau.

**Jonathan Tremblay, Québec-Chaudière-Appalache**

## Un nouveau délégué pour Gatineau !

Bonjour cher(e)s collègues! Je m'appelle Francis Madore, je suis nouveau délégué régional de l'Outaouais depuis janvier 2024. Je remplace Johanne Richard, devenue Vice-présidente de notre Section locale 8922. Je suis membre de notre syndicat depuis 2016. Je travaille pour les commissionnaires d'Ottawa depuis ce temps. On a peut-être eu l'occasion de travailler ensemble mon poste est au Terrasses de la Chaudière à Gatineau.

Je suis père de famille de 2 beaux grands garçons. J'aime la chasse, la pêche, le camping, regarder le hockey et le football à la télévision.

Je crois que notre milieu de travail doit être sain. Les échanges entre les salariés et les officiers doivent se faire dans un environnement respectueux. Je participe aussi à un comité paritaire en santé et sécurité au travail à Gatineau. La santé et sécurité au travail c'est important pour mes valeurs alors je m'implique et j'ai une belle grande équipe pour m'épauler là-dedans. Je m'implique pour que chacune des parties travaillent de concert pour faire de la prévention active en santé et sécurité sur nos lieux de travail. J'ai aussi comme but de vous représenter au 8922, et au mieux de mes

connaissances, bien répondre à vos questions sur vos conditions de travail, défendre les enjeux régionaux, porter votre voix aux assemblées.

Je suis fier de ma région, nous devons prendre notre place et défendre nos droits. Que les agents de sécurité deviennent la référence provinciale positive donc toi qui se fait crier après au téléphone par la coordonnatrice, appelle-moi. Celui qui est dispo en tout temps et qui n'a pas d'heure et qui veut travailler, appelle-moi. Celui qui se fait dire par un officier de quart ou de contrat qu'il est seulement un remplaçant même si tu travailles sur le même poste depuis plus de 3 mois, appelle-moi. Congé pas payé, changement de statut, banque de vacances manquantes, erreur de paie, appelez-moi. En fait, appelez-moi aussitôt que vous avez une question en lien avec vos conditions de travail. Ne vous fiez pas aux réponses à la va vite ou aux promesses qui sont trop belles pour être vrai.

Je m'engage à faire un grand bout de chemin avec vous tous, les luttes syndicales ne sont pas finies. Mais comme j'aime bien utiliser des dictons, en voici un : « Notre passé est garant de notre présent et notre



présent garant de notre futur. » Cela veut dire de ne pas oublier notre passé mais apprendre du passé pour que le présent soit positif. J'ai une approche qui me tiens à cœur : je suis toujours à l'écoute et je suis toujours « en mode solutions » dans le but de faire de mon mieux pour vous aider et nous faire avancer.

J'ai hâte de vous parler et de vous rencontrer. À bientôt donc !

**Francis Madore**  
Délégué régional, Gatineau  
873-376-4334

### NOTICE NÉCROLOGIQUE IN MEMORIAM



NOM	PRÉNOM	ÂGE	DÉCÈS	COMPAGNIE
Faucher	Mario	62	09.11.2023	NOCTIS
Noumbissie	Léon	49	07.11.2023	C.C.C
Tanoh, Aristide	Olivier	49	12.06.2023	GARDIUM
Watier Blanchet	Annie	37	10.04.2023	C.C.C

Nos plus sincères condoléances aux parents et aux proches des familles éprouvées.



## ELLE • IL DOIT CONSULTER

On a probablement toutes et tous entendue ça : « elle/il doit consulter », mais qu'est-ce que ça signifie? Est-ce notre inquiétude qui nous fait parler? Notre peine de voir une personne de notre entourage (collègue, famille ou ami-e, etc.) avoir du mal? Est-ce que ses propres défis deviennent les nôtres?

On peut facilement se laisser emporter par nos émotions lorsqu'on se retrouve en situation d'impuissance et lorsqu'on voudrait tout simplement mettre le doigt sur le bobo. C'est normal, c'est un signe qu'on se soucie de cette personne. Par contre, vous savez comme moi que forcer une personne à demander de l'aide psychologique n'est probablement pas la solution. Attention, je ne parle pas ici de situation d'urgence où la sécurité d'une personne est compromise. Je parle plutôt d'inciter une personne à consulter, sachant qu'elle n'est pas rendue à cette étape. Oser franchir ce pas n'est pas simple. Même en 2024, je dois dire que la santé psychologique demeure encore un sujet délicat.

### Comment aider une personne à s'aider elle-même?

Parfois, quelqu'un peut nous partager des états d'âme ou des situations vécues que nous considérerons comme plutôt intenses, mais est-ce réellement le cas pour la personne concernée? Notre perception et la sienne peuvent être bien différentes!


Si vous jugez que la personne bénéficierait d'un soutien psychologique, voici quelques pistes pour aborder le sujet : Choisissez le moment et l'endroit pour lui partager votre perception, nommer vos émotions face à telle situation et offrez-lui votre écoute.

Bien que les services de votre programme d'aide aux employés soient diversifiés et adaptés à toutes les clientèles, sachez qu'il n'en demeure pas moins que ces services sont donnés avec le consentement de la personne. Malgré cela, lorsque les défis des autres deviennent lourds à porter pour vous, n'hésitez pas à nous contacter!

Alexandra Marcoux, bachelière en psychoéducation

## POUR PRENDRE RENDEZ-VOUS

 [consultantsbch.com](https://consultantsbch.com)

 1 800 525-0997 **24h/7j**

 [services@consultantsbch.com](mailto:services@consultantsbch.com)



**+ 30 %\***  
d'économies d'impôt

**REER**  
conventionnel

**REER+**  
au Fonds

# COTISER AU REER+, C'EST 30 %\* PLUS PAYANT.

En plus de bénéficier d'une retraite avantageuse, investir au Fonds, c'est contribuer au maintien de centaines de milliers d'emplois de qualité au Québec.

[reerplus.com](http://reerplus.com)



Pour plus d'informations concernant le REER+ au Fonds de solidarité FTQ, contactez un responsable local (RL) de votre section locale.



\* L'acquisition d'actions du Fonds de solidarité FTQ peut donner droit aux crédits d'impôt relatifs aux fonds de travailleurs. Les crédits d'impôt sont de 30 %, soit 15 % au Québec et 15 % au fédéral, et limités à un montant de 1 500 \$ par année d'imposition, ce qui correspond à l'achat d'actions du Fonds de solidarité FTQ d'un montant de 5 000 \$.

Veillez lire le prospectus avant d'acheter des actions du Fonds de solidarité FTQ. Vous pouvez vous procurer un exemplaire du prospectus sur le site [Web.fondsftq.com](http://Web.fondsftq.com), auprès d'un responsable local ou aux bureaux du Fonds de solidarité FTQ. Les actions du Fonds de solidarité FTQ ne sont pas garanties, leur valeur fluctue et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement dans l'avenir.



## VOICI UNE PARTIE DES SERVICES OFFERTS. QUI CONTACTER ?

DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX	DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX	DÉLÉGUÉS DE GRIEF	DÉLÉGUÉS SOCIAUX
<p><b>Abitibi</b> Christine Dessureault <b>Cell. : 819 218-4183</b> cdessureault@uasq8922.org</p> <p><b>Bas St-Laurent • Gaspésie</b> <b>1 800 361-2914</b></p> <p><b>Côte-Nord</b> Michèle Verreault <b>Cell. : 418 293-7226</b> mverreault@uasq8922.org</p> <p><b>Gatineau</b> Francis Madore <b>Cell. : 873 376-4334</b> fmadore@uasq8922.org</p> <p><b>Laurentides • Lanaudière</b> Patrice Lacasse <b>Cell.: 450-758-5729</b> placasse@uasq8922.org</p> <p><b>Mauricie • Sherbrooke</b> <b>Centre du Québec</b> Christian Fontaine <b>Cell. : 819 266-8922</b> cfontaine@uasq8922.org</p>	<p><b>Montréal et environs</b> Rénald Presseault <b>Cell. : 514 894-8922</b> rpresseault@uasq8922.org</p> <p>Cristina Moreira <b>Cell. : 514 968-3357</b> cmoreira@uasq8922.org</p> <p><b>Québec</b> Daniel Desjardins <b>Cell. : 418 509-3939</b> d-desjardins@uasq8922.org</p> <p>Jonathan Tremblay <b>Cell.: 438-883-6082</b> jtremblay@uasq8922.org</p> <p><b>Saguenay • Lac St-Jean</b> Alain Tremblay <b>Cell. : 418 944-8922</b> atremblay@uasq8922.org</p>	<p>Luc Boisvert <b>Cell. : 819- 244-6989</b> lboisvert@uasq8922.org</p> <p>Daniel Desjardins <b>Cell. : 418 509-3939</b> d-desjardins@uasq8922.org</p> <p>Denis Fafard <b>Cell. : 514 718-8922</b> dfafard@uasq8922.org</p> <p>Nancy Larche <b>Cell. : 514 709-8922</b> nlarche@uasq8922.org</p> <p>Alain Tremblay <b>Cell. : 418 944-8922</b> atremblay@uasq8922.org</p>	<p><b>Côte-Nord</b> Michèle Verreault <b>Cell. : 418 293-7226</b> mverreault@uasq8922.org</p> <p><b>Montréal et environs</b> Marc Lacasse <b>Cell. : 514 707-8922</b> mlacasse@uasq8922.org</p> <p><b>Québec</b> Florence Bédard <b>Cell. : 418 569-1907</b></p>
			<b>REPRÉSENTANTS SST</b>
	<b>DÉLÉGUÉ DES POMPIERS</b>	<b>RECRUTEMENT</b>	<p>Guy Doré <b>Cell. : 418 576-2778</b> Télé: 418 622-8091 gdore@uasq8922.org sst@uasq8922.org</p> <p>François Nadeau <b>Cell. : 438 874-8921</b> fnadeau@uasq8922.org Télé: 450 556-0626</p>
	Simon Gravel <b>Cell. : 418 815-4463</b>	Nicole Paradis <b>Cell. : 514 978-8922</b> nparadis@uasq8922.org	
		Patrick Martin <b>Cell. : 514 702-8922</b> pmartin@uasq8922.org	

Tous nos services demeurent opérationnels (Bureau sur rendez-vous seulement). Vous pouvez nous joindre par téléphone aux numéros suivants :

**Montréal : 514 - 522 - 8922 • Québec : 418 - 622 - 8044**  
**Sans frais partout dans la province : 1- 800 - 361- 2914**

**Veillez également noter notre NOUVELLE ADRESSE POSTALE :**  
**1535, boul. Hamelin, Trois-Rivières, QC, G8Y 3G7.**

**Nous vous invitons à consulter notre site internet,**  
**www.uasq8922.org, afin d'obtenir tous nos numéros**  
**de téléphone ainsi que nos adresses courriels. Merci.**

### NOUS AIMERIONS AVOIR DES NOUVELLES DE VOUS !

Faites-nous parvenir des histoires ou des faits vécus au Comité du journal. Nous vous invitons à utiliser notre adresse courriel pour ce que vous désirez partager. Merci de participer à la réalisation de votre journal syndical ! [journal8922@uasq8922.org](mailto:journal8922@uasq8922.org) Visitez notre site web ! [www.uasq8922.org](http://www.uasq8922.org) !

### ENTRE 2 RONDES

est publié par le Comité d'information du syndicat et expédié à tous les membres syndiqués de la Section locale 8922, située au 1535, boul. Hamelin, Trois-Rivières, (Québec) G8Y 3G7.

Tirage : 15 850 exemplaires  
 Dépôt à la Bibliothèque du Québec  
 Numéro 144 MARS 2024  
 Poste-Publication no 41020006

### Membres du Comité :

Vincent Boily, Marc Lacasse, Patrick Martin, Johanne Richard, Luc Thibaudeau et Jonathan Tremblay.

Nota : Dans le texte le masculin est utilisé dans le seul but d'en faciliter la lecture.

